



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM STANDARDS FOR ROAD RACING
CIRCUITS (SRRC)**

2012

*NORMES FIM POUR LES CIRCUITS
DE COURSES SUR ROUTE (NCCR)*

**FEDERATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME**

**Normes FIM pour les Circuits de
Courses sur Route (NCCR)**

***FIM Standards for Road Racing
Circuits (SRRC)***

2012

CONTENTS / SOMMAIRE

<i>Annexe</i>	<i>029</i>	<i>Normes FIM pour les Circuits de Courses sur Route (NCCR)</i>
Appendix	029	FIM Standards for Road Racing Circuits (SRRC)

Les articles modifiés dès le 01.01.2012 sont en caractères gras
Articles amended as from 01.01.2012 are in bold type

ÉDITION 2012

Table des matières

029.1	GENERALITES	4
029.1.1	Objet et but	4
029.1.2	Entrée en vigueur. Modifications	4
029.2	TRACE	4
029.2.1	Principes généraux	4
029.2.2	Longueur du circuit	4
029.2.3	Lignes droites	4
029.2.4	Les courbes	5
029.2.5	Dévers	5
029.2.6	Dévers en ligne droite.....	5
029.2.7	Transition du dévers.....	5
029.2.8	Bordures FIM pour intérieur et extérieur des virages	6
029.3	ACCOTEMENTS, ZONES DE DEGAGEMENT.....	7
029.3.1	Définitions et buts	7
029.3.2	Caractéristiques.....	7
029.3.3	Lits de gravier	7
029.4	EVACUATION DES EAUX SUPERFICIELLES	7
029.5	SYSTEMES DE PROTECTION ACCESSOIRES.....	8
029.5.1	Généralités	8
029.5.2	Procédure d'homologation des nouveaux systèmes de protection accessoires	9

029.6	SIGNAUX ET MARQUAGES	9
029.6.1	Signalisation des virages	9
029.6.2	Feux de départ	10
029.6.3	Feux rouges le long du circuit	10
029.6.4	Feux de sortie des stands.....	11
029.6.5	Feux jaunes clignotant le long du circuit.....	11
029.6.6	Marquages.....	11
029.7	AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT .12	
029.7.1	Parc des coureurs	12
029.7.2	Zone des contrôles techniques	15
029.7.3	Voie d'entrée des stands	15
029.7.4	Stands	15
029.7.5	Plate-forme de signalisation	16
029.7.6	Voie de sortie des stands	17
029.7.7	Grille de départ	17
029.7.8	Parc fermé	21
029.7.9	Salle de contrôle de course	21
029.7.10	Télévision en Circuit Fermé (TVCF)	21
029.7.11	Service de transmission	22
029.7.12	Local de chronométrage et bureau de classement	22
029.7.13	Locaux des Officiels.....	22
029.7.14	Centre de presse	23
029.7.15	Installations pour les commentateurs TV	27
029.7.16	Publicité	28
029.7.17	Installations pour le public	28
029.7.18	Entretien du circuit	29
029.7.19	Podium	30
029.8	POSTES DE COMMISSAIRES.....	30
029.8.1	Nombre et emplacement	30
029.8.2	Protection	30
029.8.3	Équipement des postes de Commissaires aux drapeaux.....	30
029.8.4	Présentation des Commissaires aux drapeaux	32
029.8.5	Position des Commissaires aux drapeaux.....	32
029.8.6	Équipement des postes de Commissaires de piste.....	32
029.8.7	Présentation des Commissaires de piste	33
029.8.8	Uniformes des commissaires.....	33

029.9	EQUIPEMENTS DE SECOURS	33
029.9.1	Centre médical.....	33
029.9.2	Service de lutte contre les incendies	35
029.9.3	Service de lutte contre les incendies	36
029.10	NOMBRE DE MACHINES ADMISES	36
029.11	PROCEDURE D'INSPECTION ET D'HOMOLOGATION	36
029.11.1	Inspection	36
029.11.2	Conditions obligatoires de l'inspection et de l'homologation	36
029.11.3	Demande d'inspection	37
029.11.4	Documents pour la demande d'inspection	37
029.11.5	Frais d'inspection	38
029.11.6	Procédure d'inspection	38
029.11.7	Rapport d'homologation.....	38
029.11.8	Objections au rapport d'homologation	38
029.11.9	Modification au rapport d'homologation	39
029.11.10	Licence d'homologation du circuit.....	39
029.11.11	Grades d'une licence de circuit.....	40
029.11.12	Suspension de la licence d'homologation.....	40

029.1 GENERALITES

029.1.1 Objet et but

Les normes FIM pour les Circuits de Courses sur Route (NCCR) définissent la procédure par laquelle la FIM peut homologuer un circuit.

Ces Normes comprennent des critères pratiques concernant la conception et l'utilisation des circuits. Elles visent à aider le concepteur d'un nouveau circuit dans la présentation de son projet à la FIM, les responsables d'un circuit qui envisagent des modifications et les organisateurs d'épreuves dans le choix et la préparation des circuits.

Des exceptions aux articles suivants peuvent être accordées en fonction du grade des licences de circuits (voir article 029.11.11).

029.1.2 Entrée en vigueur. Modifications

Les présentes normes FIM entrent en vigueur le 1er janvier 2012.

Elles remplacent et annulent toutes les publications antérieures.

Des modifications peuvent y être apportées, chaque fois que la FIM, suite à des expériences, l'évolution technique ou des raisons de sécurité, le juge nécessaire.

029.2 TRACE

029.2.1 Principes généraux

C'est la ligne idéale (c'est-à-dire la trajectoire suivie par les motocycles de compétition) et non pas la forme géométrique du tracé qui est déterminante pour toute référence dans ces critères aux lignes droites et aux virages, en particulier pour le calcul de la vitesse moyenne et pour établir le tracé.

029.2.2 Longueur du circuit

La longueur du circuit devrait être comprise entre 3,5 km et 10,0 km.

029.2.3 Les lignes droites

La zone de départ doit se trouver obligatoirement dans une ligne droite de 250 m minimum.

La ligne de départ doit se trouver à une distance minimale de 200 m du premier virage.

029.2.4 Les courbes

Le raccord d'un alignement et d'une courbe circulaire, ou de deux courbes circulaires de rayons différents, ne doit pas se faire nécessairement au moyen d'une courbe de raccordement, sauf si l'on désire accroître la vitesse à l'entrée ou à la sortie des courbes.

029.2.5 Dévers

Le dévers est la pente transversale de la piste, mesurée perpendiculairement à l'axe de la piste.

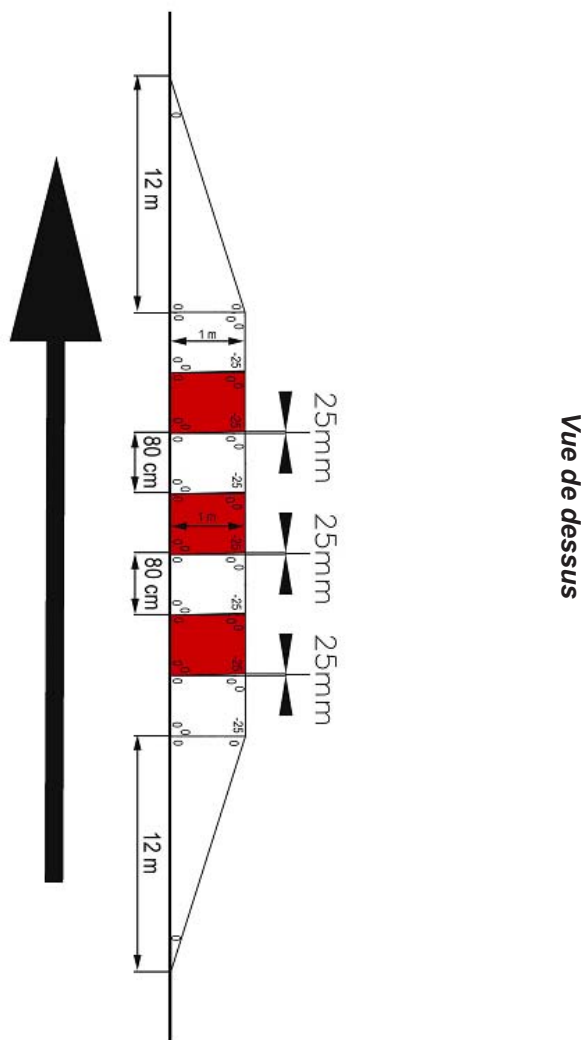
029.2.6 Dévers en ligne droite

En ligne droite, le dévers de la piste est nécessaire pour assurer l'écoulement de l'eau. Il peut être unilatéral ou en forme de toit.

029.2.7 Transition du dévers

Une étude soignée de la transition du dévers est particulièrement importante pour :

- *assurer un bon écoulement latéral de l'eau*
- *empêcher une brusque variation de l'accélération transversale non compensée par le dévers (dynamique)*
- *obtenir un tracé optique convenable*



029.3 ACCOTEMENTS, ZONES DE DEGAGEMENT

029.3.1 Définition et buts

Les accotements (et à l'extérieur des courbes : les zones de dégagement) constituent les parties extérieures du profil en travers de la piste.

Elles sont indispensables sur le plan constructif comme limite et épaulement de la superstructure.

Elles contribuent à augmenter la sécurité, car elles améliorent la visibilité, l'utilisation de la piste sur toute la largeur et, si leur portance est suffisante, elles offrent un espace pour l'arrêt du véhicule.

029.3.2 Caractéristiques

Les accotements et zones de dégagement ont une surface plane, mais moins régulière que celle de la piste. Elles doivent être libres de tous débris et pierres d'un diamètre supérieur à celui des grains des lits de gravier. Leur surface doit être de niveau avec le prolongement du profil de la piste ou de la partie supérieure de la bordure.

029.3.3 Lits de gravier

La surface des lits de gravier devra être complètement plane, sans ondulations. Elle devra être au même niveau que la zone de dégagement sauf lorsque le lit de gravier est installé sur la zone de dégagement.

Afin de maintenir l'efficacité des lits de gravier, un brassage (fraisage) doit être effectué avant chaque manifestation FIM, et tous les débris et pierres d'un diamètre supérieur à celui des grains doivent être enlevés.

029.4 EVACUATION DES EAUX SUPERFICIELLES

Des drainages doivent garantir l'évacuation des eaux de la surface de la piste, ainsi que des accotements, zones de dégagement et lits de gravier.

Les bases de calcul des débits (intensité des pluies, durée, coefficient d'écoulement) doivent respecter les conditions climatiques locales.

Si l'installation d'un caniveau entre la piste et la première ligne de protection s'avère indispensable, il doit être construit de manière à ne présenter aucune aspérité à la surface de l'accotement ou de la zone de dégagement: soit, il faut le recouvrir d'une grille métallique lisse, soit utiliser un puit absorbant, ce qui permet de maintenir sans interruption la surface normale de l'accotement et/ou de la zone de dégagement.

029.5 SYSTEMES DE PROTECTION ACCESSOIRES

029.5.1 Généralités

Des systèmes de protection accessoires peuvent être utilisés de façon permanente ou provisoire pour protéger des obstacles rigides. Les systèmes utilisés doivent être homologués par la CCR/FIM.

Les systèmes de protection suivants sont homologués (voir coordonnées des constructeurs et/ou distributeurs à l'Annexe A) :

Type A

- *Airfence Type I S*
- *Airfence IIS, Airfence Bike et Airfence Bike Evo*
- *Alpina Air-Module, Alpina Air-Module AA, Alpina Super Defender et Alpina Super Defender 2*
- *Bridgestone Module 1000 et Bridgestone Module 1300*
- *PKS Modèle 1*
- *Recticel Safeguard barrier 1 et Recticel Safeguard RR*
- *SPM AirPADS et SPM Energy Absorber Type A*
- *Trackcare Hi-Lite et Trackcare Inflatable Barrier*

Type B

- *Airfence Type I et Airfence Bike B*
- *Alpina Defender Barrier*
- *Recticel Safeguard barrier 2*

Type C

- *Bottes de paille enveloppées dans un sac résistant au feu (de préférence de couleur grise)*
- *Filling Italiano Protection System (ONDA 27/33 - 20/26)*
- *Blocs synthétiques Alpina*
- *Blocs de mousse autorisés*
- *PKS Modèle 5*
- *Recticel Safeguard barrier 3 et Safeguard barrier 4*
- *Trackcare barrier*

Les coordonnées des fabricants et/ou distributeurs des sacs résistant au feu peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Exécutif de la CCR FIM.

Type D

- *Barrière de pneus de voitures couverte par un tapis roulant*

Type E

- *Barrière de pneus de voitures*

Type F

- Barrière TECPRO

Banderoles publicitaires MotoGP

Les banderoles publicitaires MotoGP sont homologuées pour être placées devant tout système de protection quel qu'il soit.

Tous les systèmes de protection accessoires doivent être placés contre l'obstacle rigide (pas de vide).

Une réserve de systèmes de protection type C peut être requise dans le rapport d'homologation afin d'être disponible lors de chaque épreuve FIM.

029.5.2 Procédure d'homologation des nouveaux systèmes de protection accessoires

- 1 *Le cahier des charges peut être obtenu auprès du Secrétariat de la CCR FIM.*
- 2 *Des tests de performance doivent être réalisés en laboratoire par le requérant. La CCR/FIM nommera un inspecteur pour assister à ces tests. Les demandes doivent être adressées au Secrétariat CCR/FIM au moins 4 mois avant que les tests soient réalisés.
Le requérant doit présenter un document officiel certifiant que le laboratoire qu'il propose est agréé pour ce type de tests.*
- 3 *Pour obtenir l'homologation, le requérant devra présenter à la Commission de Courses sur Route, lors de la Conférence Annuelle, du Congrès ou de la Session Biennale :*
 - *Un module strictement identique à celui proposé à l'homologation;*
 - *L'enregistrement visuel des tests de performance réalisés en laboratoire;*
 - *Des copies des rapports de ces tests ;*
 - *L'enregistrement visuel des tests de résistance au feu approuvés par un laboratoire reconnu.*

029.6 SIGNAUX ET MARQUAGES

029.6.1 Signalisation des virages

L'approche d'un virage doit être signalée.

Pour les épreuves d'Endurance, se déroulant partiellement, de nuit, il faut installer des panneaux en matière réfléchissante.

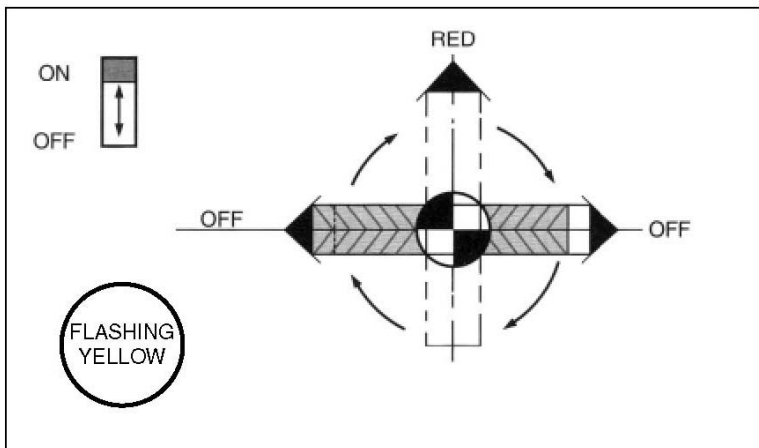
There must be a white line (width: 1m, length: minimum 5m) painted at both sides on the verge at the edge of the racing surface or the kerb and also on the first line of protection (guardrail or wall) or on the additional protective device (width 1m).

029.6.2 Start lights

An installation of 2 lights, i.e. red and yellow. The following combinations must be possible:

- red light only
- yellow flashing light only
- red light + yellow flashing light

Starting light lever control



029.6.3 Red lights around the circuit

These lights will be switched on by the Clerk of the Course only to signal that the practice or race is stopped. They will be complemented by the marshals' red flags.

L'intensité lumineuse doit garantir une bonne visibilité des feux. Afin d'éviter la réverbération du soleil, il est souhaitable de couvrir le dessus.

029.6.4 Feux de sortie des stands

Les feux de sortie des stands sont rouge, bleu clignotant et vert. La sortie doit être contrôlée par ces signaux et ce contrôle sera assuré constamment par un officiel.

029.6.5 Feux jaunes clignotants le long du circuit

Chaque circuit sur lequel sont organisées des épreuves de nuit doit être équipé d'une signalisation lumineuse à chaque poste de commissaires.

Cette signalisation doit être commandée par le poste dont elle dépend et par le poste suivant.

Cette installation peut être constituée de lampes à éclats, à raison de deux lampes jumelées s'allumant alternativement.

029.6.6 Marquages

De chaque côté de la piste, une ligne blanche continue d'une largeur de 8 à 10 cm doit être peinte au bord extrême de l'accotement ou de la bordure sauf à l'entrée et à la sortie de la voie des stands où une ligne blanche discontinue doit être peinte.

Aucune forme de publicité ou de décoration n'est autorisée sur la surface de la piste (à l'exception des zones de dégagement).

La peinture à utiliser pour les lignes blanches et les bordures le long de la piste, pour la grille de départ ainsi que pour tout autre marquage sur la piste, dans la voie des stands et dans les zones de dégagement asphaltées doit être approuvée par la CCR/FIM.

Pour la classe Sidecar, l'utilisation de la peinture CCR/FIM est recommandée.

Les peintures approuvées sont les suivantes :

*LIMBURGER LACKFABRIK
VERNICE AUTODROMO*

*LIMBOROUTE Circuitline WBP
85500502*

(voir coordonnées des fabricants à l'annexe A)

Un mois, au plus tard, avant l'épreuve, le circuit/promoteur doit adresser l'administration FIM une copie de la commande de la peinture approuvée. Cette commande doit spécifier les couleurs et les quantités par couleur.

La méthode d'application définie par le fabricant doit être strictement respectée.

La procédure d'approbation peut être obtenue auprès de l'administration FIM.

Les ouvertures dans la première ligne de protection permettant l'accès aux zones de dégagement devront être indiquées

- ***par une bande*** verticale de couleur verte, d'une largeur de 2 mètres minimum avec bandes diagonales blanches, peintes sur la première ligne de protection ou sur les systèmes de protection ; ou
- ***par une bande de couleur orange fluorescente (couleur recommandée : Pantone 15-1364 TC "Orange pressée")***, d'une largeur de 2 mètres minimum, peinte sur la première ligne de protection ou sur les systèmes de protection.

Une fois choisie, une seule et même couleur sera appliquée tout autour de la piste.

029.7 AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT

029.7.1 Parc des coureurs

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

La surface doit permettre le trafic de véhicules lourds.

Le marquage de la chaussée des voies de circulation, des surfaces interdites et des places de parc assure une distribution rationnelle des véhicules au parc même.

Lorsque le parc des coureurs est situé à l'intérieur d'un circuit, il faut pouvoir à tout moment y accéder par voitures privées, ambulances, etc. par l'intermédiaire d'un pont ou d'un tunnel (hauteur libre : 4,5 mètres).

Les installations minimales suivantes doivent être prévues :

- WC 30 (dont 10 pour dames)
- douches avec eau chaude 12 (dont 3 pour dames)
- bureau téléphones une salle de téléphones avec 6 appareils et la possibilité d'appeler directement en PCV ou de payer les communications selon la durée de conversation.
- Un bureau «Info coureurs»
- local service sanitaire
- poste du service médical
- dépôt pour la lutte contre le feu
- buvette, restauration

Zones utilisables

- Parc pour l'unité de camions	700m ²
- Zone de travail pour les équipes (espace minimal pour les stands)	5000m ²
- Compagnies principales de services	2000m ²
- Compagnies secondaires de services	1000m ²
- Hospitalité	5500m ²
- Zone d'habitation	4500m ²
- Routes	5000m ²
- Total	23700m ²

Ceci doit être utilisé à titre indicatif, puisque c'est une tâche quasi impossible de calculer et d'utiliser chaque mètre carré d'un paddock.

Plus l'espace du paddock à utiliser est grand, plus la présentation sera professionnelle.

Prises électriques

L'électricité totale minimum doit être la suivante dans les zones suivantes:

	220v (16 amp)	380v (32 amp)
Zone de travail des équipes (espace minimal des stands)	55	15
Compagnies principales de services	15	5
Compagnie secondaire de services	15	5
Hospitalité	40	20
Zone d'habitation	70	20
Total	195	65

Ces chiffres sont de nouveau purement indicatifs et plus il y a de prises, plus l'accès est facile. Il est souhaitable qu'aucun véhicule ne soit jamais à plus de 50m d'une prise électrique. Plus il y a de fils électriques traversant un paddock, plus la perte de courant par les câbles est importante, et plus le risque d'endommager le câble et le risque d'accident est également important.

Il est difficile de déterminer le nombre total de KVA nécessaire, mais un minimum de 5 KVA en moyenne doit être fixé pour chaque véhicule dans le paddock avec un maximum de 1300 KVA. (L'électricité utilisée dans les stands n'est pas prise en compte).

Il faut également s'assurer qu'il y ait une prise de 32 ou 64 ampères 380v placée à côté du centre médical.

Approvisionnement en eau

Zone de travail des équipes (espace minimal des stands)	50
Compagnies principales de services	10
Compagnies secondaires de services	10
Hospitalité	40
Zone d'habitation	70
Total	180

La pression d'eau doit être bonne. (De nombreux circuits n'ont pas une pression d'eau suffisante).

De l'eau doit être également disponible à côté du centre médical.

Drainage

L'eau utilisée doit être évacuée, sans contact atmosphérique, au moyen d'un tuyau flexible relié au dispositif utilisé pour l'évacuation.

Conteneurs pour résidus d'huile/carburant

Des conteneurs d'un total de 8x200 litres placés régulièrement dans toute la zone de travail devraient être faciles d'accès pour les équipes.

Conteneurs pour les déchets

Ils devraient être placés régulièrement dans tout le paddock. Une attention particulière doit être réservée à la zone d'hospitalité.

Maintenance

Les conteneurs pour les résidus d'huile/carburant et pour les déchets doivent être vidés ou remplacés au moins une fois par jour. Les toilettes et les douches doivent être tenues propres et nettoyées durant toute la manifestation.

Un technicien responsable pour tous les services principaux doit rester sur place pendant toute la manifestation et être facilement atteignable.

029.7.2 Zone des contrôles techniques

A l'intérieur ou à proximité du parc des coureurs, il faut une zone réservée aux commissaires pour les vérifications administratives et les contrôles techniques. Cette zone aura les spécifications suivantes :

- elle sera clôturée et couverte
- la surface doit être plane
- elle doit avoir une superficie de 100 m² minimum
- elle doit être munie d'un matériel de pesage
- l'accès sera rigoureusement contrôlé.

Un tableau pour les communications officielles doit être prévu à la limite de cette zone. La grandeur du tableau doit être d'au moins 3 m². Les feuilles des communiqués officiels doivent être protégées des agents atmosphériques.

029.7.3 Entrée de la voie des stands

Des panneaux de limitation de vitesse à 60 km/h doivent être placés au sol des deux côtés et une ligne blanche continue perpendiculaire à l'entrée de la voie des stands doit être peinte. Les emplacements exacts seront déterminés par l'inspecteur lors de l'homologation du circuit.

50 m avant les panneaux, une 2^{ème} ligne blanche continue perpendiculaire à l'entrée de la voie des stands doit être peinte.

029.7.4 Stands

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

Surface totale minimum : 1400 m²

Dimensions minimum d'un stand : longueur 6 m, largeur 5m

Sécurité

Chaque stand doit pouvoir être fermé à clé à l'avant et à l'arrière au moyen d'une barrière ou d'une séparation empêchant l'accès des deux côtés des stands. Toutefois, il est préférable que ces séparations puissent être aussi ôtées pour permettre aux équipes occupant plus d'un stand de pouvoir les enlever.

Les stands doivent être solidement conçus contre les éléments naturels, de manière à ce que le vent ne passe pas et que de l'eau ne s'infilte pas.

Électricité et éclairage

Les stands doivent être équipés d'au moins 6 prises électriques par 50m² d'espace de stand. Les prises doivent être d'au moins 16 ampères et doivent pouvoir répondre aux spécifications électriques actuelles des dispositifs pour chauffer les pneus, etc. Il est également souhaitable que des prises électriques soient pourvues sur le côté des stands dans la voie des stands pour permettre aux équipes qui n'ont pas accès à l'électricité depuis leur stand de pouvoir en utiliser pendant les essais ou la course.

Tous les stands doivent être bien éclairés, avec une bonne qualité d'éclairage (minimum 500 lux) dans tout le stand et être câblés pour recevoir le chronométrage et les signaux de télévision.

Eau. système de drainage

Chaque stand doit avoir un accès individuel à l'eau et au système de drainage.

Air comprimé

Chaque stand doit être également équipé en air comprimé.

Lutte contre les incendies

Chaque stand doit être équipé d'une installation pour la lutte contre les incendies (extincteurs, etc.)

029.7.5 Plate-forme de signalisation

Une plate-forme destinée à la signalisation doit être construite entre le couloir des stands et l'accotement qui délimite la piste. Elle doit être équipée de prises de courant placées à intervalles réguliers (minimum 40).

Dimensions à respecter :

- *largeur de l'accotement côté piste: 2 m*
- *largeur de la plate-forme: 1,2 m*
- *longueur: prolongation de 25 m au-delà du premier et du dernier stand*
- *niveau: 35 cm plus haut que le couloir des stands*
- *mur de béton de protection côté piste*
 - = *hauteur depuis le sol : 1 m*
 - = *épaisseur du béton : 25 cm*

Une barrière de protection d'une hauteur de 65 cm est nécessaire entre la plate-forme et le couloir des stands. Des ouvertures de +/- 80 cm tous les 25 m au maximum sont à prévoir.

Il faut prévoir une ouverture d'une largeur de 2 m au minimum dans le mur et toute l'infrastructure de la plate-forme de signalisation. Cette ouverture doit se trouver à la hauteur de la ligne de départ/arrivée. Il est indispensable que ce passage soit muni d'une porte glissière faisant corps avec le mur.

Environ 50 mètres après la ligne de départ, une plate-forme d'une hauteur minimale de 1 mètre entourée d'une balustrade, doit être installée. Cette plate-forme doit être construite de façon à ce que le juge de départ puisse aisément voir la grille de départ complète. Les commandes des feux de départ devront s'y trouver. L'accès de cette plate-forme est strictement réservé au starter et éventuellement son adjoint.

029.7.6 *Sortie de la voie des stands*

La sortie doit être contrôlée par des signaux lumineux (voir 029.6.4).

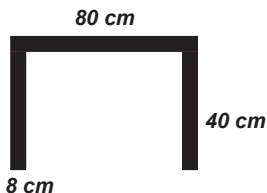
10 m avant les feux, une ligne blanche continue perpendiculaire à la sortie de la voie des stands doit être peinte.

Des panneaux barrés de limitation de vitesse à 60 km/h doivent être placés au sol des deux côtés et une ligne blanche continue perpendiculaire à la sortie de la voie des stands doit être peinte, à hauteur des feux.

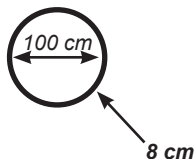
029.7.7 *Grille de départ*

Les positions sur la grille de départ doivent être indiquées sur la piste avec de la peinture approuvée de la façon suivante :

- **Moto solo et Sidecar :** case blanche



- **Endurance :** cercle blanc



Un feu rouge connecté au tableau de commande des feux de départ, devra être placé à chacune des rangées de la grille de départ. Les feux devront se trouver du côté opposé aux Commissaires chargés de contrôler le départ.

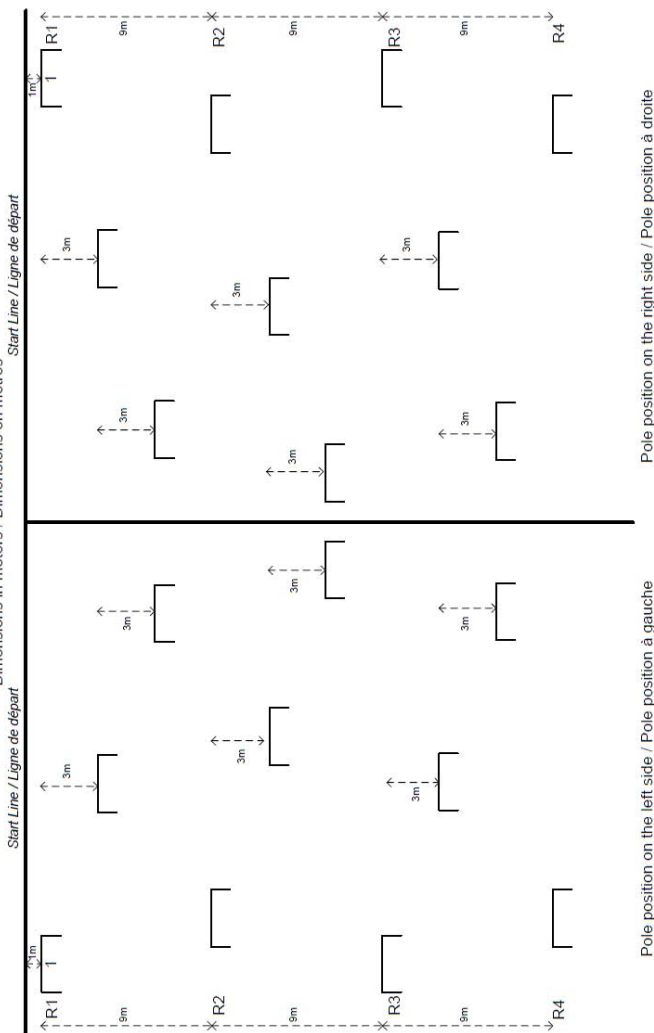
La grille de départ sera composée de la manière suivante :

- *la largeur disponible à la ligne de départ sera divisée en couloirs, en tenant compte du nombre de coureurs par rangée et le décalage des coureurs à la deuxième ligne.*
- *la largeur minimale de piste disponible pour :*
 - *motos solo :* couloir de 3,00 m
 - *sidecars :* couloir de 4,00 m

Pole position : 1 m. derrière la ligne de départ sera déterminée par l'inspecteur lors de l'homologation du circuit.

- *longueur de piste disponible par rangée : 9 m.*
- *les véhicules doivent être disposés en échelon et suivant un système de décalage, laissant un espace libre (couloir) devant chaque véhicule dans la rangée précédente.*

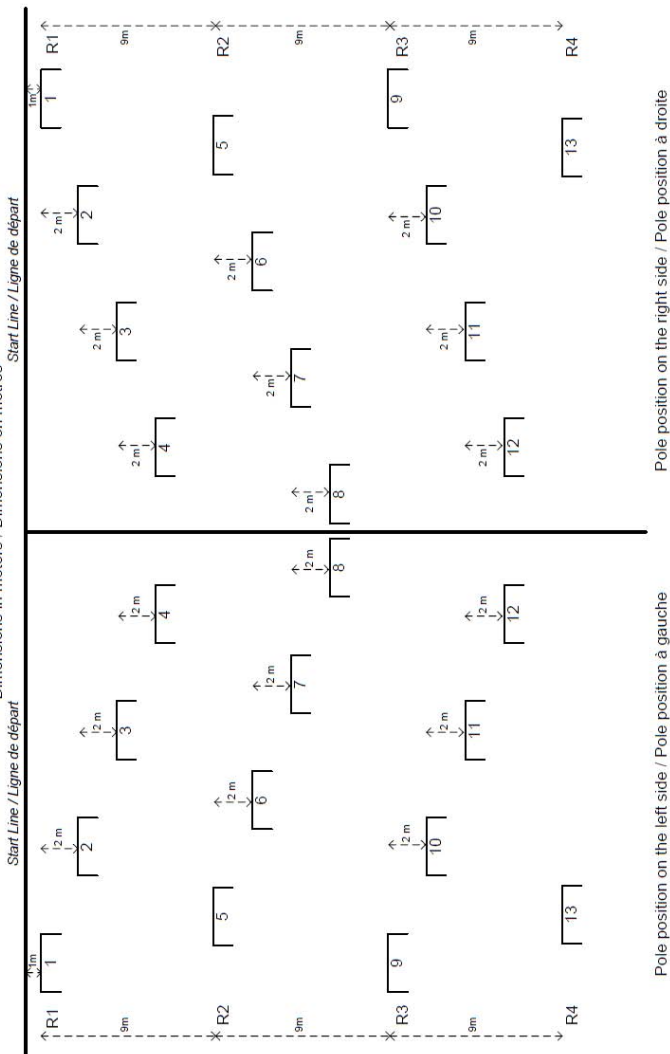
GRAND PRIX
 STARTING GRID / GRILLE DE DEPART
 Dimensions in meters / Dimensions en mètres



SOLO

STARTING GRID / GRILLE DE DEPART

Dimensions in meters / Dimensions en mètres



Pole position on the left side / Pole position à gauche

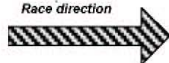
Pole position on the right side / Pole position à droite

Endurance
Grille de depart / Starting grid

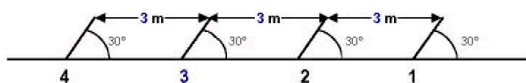
Coueurs
Riders



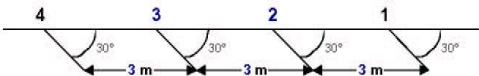
Sens de la course
Race direction



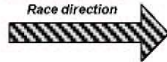
Motos
Motorcycle



Motos
Motorcycle



Sens de la course
Race direction



Coueurs
Riders



029.7.8 Parc fermé

D'une surface minimale de 300 m², ce parc sera clôturé et disposera d'un accès unique et contrôlé.

029.7.9 Salle de contrôle de course

La salle de contrôle est le centre de surveillance et de direction.

Elle doit être située à proximité de la ligne de départ, avoir une sortie indépendante donnant sur la piste ou sur le couloir des stands.

Le local est exclusivement accessible au personnel autorisé.

L'équipement suivant doit être prévu :

- *téléphone pour réseau de piste, service urbain*
- *émetteurs/récepteurs de radio pour réseau interne*
- *récepteur TV*
- *télévision en circuit fermé (TVCF)*
- *un interrupteur pour allumer/éteindre tous les feux rouges le long du circuit*
- *Si le circuit est équipé d'un système UPS, un signal sonore devra annoncer la mise en marche du système et une lampe bleue restera allumée pendant toute la durée de fonctionnement.*
- *Un système de climatisation (chaud-froid) adéquat.*

029.7.10 Télévision en Circuit Fermé (TVCF)

Cette installation doit être permanente ou provisoire et répondre aux exigences suivantes :

- *Chaque moniteur doit être raccordé à un enregistreur.*
- *L'installation doit être opérationnelle pendant toute la manifestation, dès la 1ère séance d'essais.*
- *Les caméras doivent être pivotantes et équipées d'un système de gros plan efficace. Si l'installation est provisoire, elle doit être complètement indépendante des installations pour la retransmission télévisée de l'épreuve (caméras différentes cameramen différents, écrans de contrôle distincts, appareils d'enregistrement distincts).*
- *Si l'installation est provisoire, la présence d'un chef d'équipe pour relayer les instructions des officiels aux cameramen tout autour de la piste, et vice-versa, est obligatoire pendant toute la manifestation à la salle de contrôle de Course.*

- *Les caméras doivent être disposées de façon à ce que les officiels à la salle de contrôle de course puissent suivre un coureur sur un tour complet sans le perdre de vue alors que les caméras demeurent fixes.*

029.7.11 Service de transmission

Les réseaux de communication suivants doivent être opérationnels :

- *Une ligne téléphonique externe depuis la salle de contrôle de course et la salle de presse*
- *Une ligne interne entre salle de contrôle de course - postes de surveillance - centre médical.*
- *Une ligne interne avec les véhicules du service sanitaire et le centre médical*
- *Une ligne restreinte salle de contrôle de course - parc coureurs*
- *Un système d'information du public*

Les communications sur la ligne des haut-parleurs doivent être données en plusieurs langues et au moins dans les deux langues officielles de la FIM.

029.7.12 Local de chronométrage et bureau de classement

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

Le local de chronométrage doit être insonorisé le plus possible et doit avoir une visibilité parfaite. Il doit être équipé d'un système de climatisation (chaud-froid) adéquat.

Les appareils de chronométrage doivent garantir une prise de temps sur le tour jusqu'au 100ème de seconde.

Le bureau de calcul doit être organisé de façon à calculer immédiatement les temps de chaque coureur pour chaque tour.

Le bureau de classement, situé si possible dans une pièce annexe et séparé du local de chronométrage, doit disposer de machines à écrire et de machines à polycopier (machines de réserve).

029.7.13 Locaux des Officiels

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

Ces locaux doivent être situés à proximité de la direction de course.

Ces locaux doivent être accessibles aux coureurs pendant la manifestation.

L'équipement suivant doit également être installé :

- *un écran TV connecté (via l'antenne normale) avec la télévision locale*
- *un écran connecté au chronométrage*
- *un téléphone (ligne directe pour appels extérieurs locaux et internationaux)*
- *une connexion internet*
- *table et chaises*
- *casiers étiquetés avec les noms des personnes présentes*
- *un réfrigérateur avec des boissons non alcoolisées*
- *un système de climatisation (chaud-froid) adéquat.*

029.7.14 Centre média

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

*Le centre **média** doit être équipé d'un système de climatisation (chaud-froid) adéquat.*

029.7.14.1 Emplacement

Il est recommandé que le centre de presse soit situé au-dessus des stands afin que le départ et l'arrivée des courses soient visibles, ainsi que l'activité dans la voie des stands. Au cas où le centre de presse n'est pas construit au-dessus des stands, il doit se trouver dans le parc des coureurs.

029.7.14.2 Heures d'ouverture du centre de presse

Les heures d'ouverture du centre de presse sont les suivantes:

<i>Jeudi:</i>	<i>14h00 – 21h00</i>
<i>Vendredi:</i>	<i>08h00 – 22h00</i>
<i>Samedi:</i>	<i>08h00 – 23h00</i>
<i>Dimanche:</i>	<i>08h00 – minuit</i>

Les heures d'ouverture du centre de presse doivent être clairement indiquées sur un panneau professionnel devant chaque entrée du centre de presse.

029.7.14.3 Bureau de l'attaché de presse

Ce bureau doit être équipé de :

- 1 table de bureau avec tiroir (de préférence fermant à clef)
- 1 meuble avec serrure
- 2 tables mesurant ensemble au moins 8 mètres de long sur 1 de large
- 1 ligne de téléphone direct
- 1 télécopieur (utilisant du papier normal, non du papier thermique en rouleaux)
- 1 câble de téléphone (deux paires gainées, 4 câbles au total) depuis la salle de chronométrage. Le câble doit être branché à chaque extrémité. Des passages par un générateur ou amplificateur ainsi que des connexions doivent absolument être évitées.
- 1 photocopieuse
- 1 petit réfrigérateur
- 1 moniteur TV au moins (de préférence un ensemble de 4 écrans TV)
- prises électriques suffisantes pour un ordinateur, un chargeur de talkie walkie, deux imprimantes, 1 réfrigérateur, moniteurs TV.

029.7.14.4 Espace Internet

Il doit être équipé de:

2 lignes de téléphone (1 ligne doit être de type ISDN dans les pays où ce service existe).

Les 2 lignes doivent être installées dans la salle de chronométrage.

029.7.14.5 Espace pour l'information des Teams

Un espace pour les informations des teams doit être réservé dans le centre de presse (une table d'une longueur minimum de 10 mètres sur 1 mètre de large).

Cet espace doit être clairement identifié par un panneau «informations des teams».

029.7.14.6 Bureau de réception

1 bureau de réception, le plus près possible de l'entrée principale du centre de presse, près des bacs à résultats et du panneau d'informations officiel, doit être prévu.

029.7.14.7 Places de travail

- *Un minimum de 200 places de travail (tables/bureaux) doit être disponible. La dimension minimum pour chaque place doit être: 100cm de longueur, 60cm de profondeur.*
- *200 chaises.*

029.7.14.8 Électricité

Le centre de presse doit être équipé de l'équivalent de 1 prise électrique multiple au minimum pour 3 places de travail.

La meilleure méthode est d'installer des prises sur le sol et fixer des rallonges sous les tables avec une prise multiple tous les deux mètres. Les rallonges ne doivent pas se balader sur le sol pour des raisons de sécurité.

Pour les manifestations hors d'Europe, un nombre suffisamment élevé d'adaptateurs pour les prises européennes (au moins 20).

029.7.14.9 Moniteurs TV

Chaque groupe de moniteurs est composé de cinq unités.

La taille minimum de l'écran TV doit être: 54cm (21 pouces). Une dimension inférieure ne sera pas acceptée.

Tous les moniteurs TV doivent être placés de façon que les canaux puissent être changés avec une simple commande à distance.

Le nombre de moniteurs TV dépend de la dimension du centre de presse. Il est recommandé que les moniteurs soient accrochés au plafond.

Une connexion doit être prévue avec la salle de chronométrage.

029.7.14.10 Connexion avec la TV nationale

L'installation d'un câble qui va du centre TV, d'où vient le signal, au centre de presse est indispensable.

029.7.14.11 Magnétoscope

Un magnétoscope doit être prévu.

029.7.14.12 Photocopieuses

3 machines à photocopier capables de produire au moins 60 copies par minute. Au moins une de ces machines doit être équipée d'une trieuse de 10 copies minimum et si possible d'une agrafeuse automatique.

Une grande table doit être installée près des photocopieuses.

029.7.14.13 Panneau officiel d'informations/messages

- *1 panneau officiel d'informations (dimensions de 2 mètres carrés au minimum).*
- *1 panneau pour les messages (dimension d'un mètre carré).*

029.7.14.14 Bacs pour feuilles de résultats

Des bacs pour feuilles de résultats de chaque classe doivent être placés en quantité suffisante, le plus près possible du panneau officiel d'information.

029.7.14.15 Installations de télécommunications

- *15 lignes de téléphone au minimum (5 de ces téléphones doivent être placés dans des cabines avec des portes).*

Il est important que tout le secteur des téléphones soit convenablement isolé du bruit.

- *12 télécopieurs au minimum.*
- *Un certain nombre de convertisseurs pour des connexions téléphone/ordinateur doivent être à disposition sur demande.*
- *Toutes les lignes doivent être de fibre optique de très haute qualité et équipées de manière à assurer des transmissions par modem.*
- *Un système PCV (payable par le destinataire) doit être disponible.*

029.7.14.16 Lignes de téléphone directes aux places de travail

Il doit être possible d'installer des lignes directes de téléphone aux places de travail à la demande des journalistes.

Tous ces téléphones doivent être équipés de façon à assurer des transmissions par modem.

029.7.14.17 Services pour les photographes

Un secteur pour photographes doit être créé près du centre de presse, mais séparément.

Ce secteur doit être équipé de tables et chaises pour au moins 40 personnes. Un panneau d'informations officielles et un panneau de messages doivent être prévus, ainsi qu'un ensemble de 4 moniteurs TV.

029.7.14.18 Laboratoires pour les photographes

- 3 labos photos doivent être prévus.

Chaque labo photo doit offrir les installations suivantes:

- Minimum de 6 mètres carrés
- Porte fermant à clef
- Obscurité totale
- Illumination par ampoule, pas par tube fluorescent
- Ventilation adéquate
- Evier avec eau courante chaude et froide
- Au moins deux prises électriques de 220 v
- Une table de travail d'au moins 1 mètre sur 50cm
- Une lumière rouge (ou un système d'alerte équivalent) à l'extérieur du labo photo, pour indiquer un développement en cours.

Si 3 labos photo ne sont pas disponibles, une grande salle équipée de manière à permettre le travail simultané d'au moins 3 personnes est acceptable.

Dans ce cas, une double porte séparée par un passage obscur doit être installée afin de permettre l'entrée d'autres personnes pendant que le développement est en cours.

029.7.15 Installations pour les commentateurs TV

Les conditions et exigences énoncées ci-après peuvent varier en fonction de la demande des promoteurs des Championnats (voir le manuel du promoteur).

Il faut prévoir un minimum de 12 cabines aux conditions suivantes :

1. Une vue directe et étendue de la piste à la ligne de départ/arrivée
2. Des cabines de commentateurs pour deux personnes avec suffisamment de place

3. *Deux écrans de contrôle, un pour l'image télévisée et l'autre pour les positions tour par tour depuis le coureur en tête jusqu'au dernier*
4. *Un service immédiat d'informations à la presse, fourni simultanément aux cabines de commentateurs ainsi qu'à la salle de presse*
5. *Informations directes (par téléphone ou par radio) depuis le couloir des stands, le parc des coureurs ou le centre médical au sujet des coureurs ayant abandonné. Le chef de presse du circuit devrait nommer quelques personnes pour transmettre aussi vite que possible ce genre d'informations très importantes pendant la course.*
6. *Un système de climatisation (chaud/froid) adéquat par cabine.*
7. *Au moins 2 chaises et une table par cabine.*
8. *Au moins 2 prises électriques de 200-220 Volts par poste de commentateur.*

029.7.16 Publicité

Toutes les structures de publicité doivent être parfaitement stables.

L'emplacement et les caractéristiques de la publicité ne doivent en aucun cas gêner la visibilité des coureurs et des officiels, ni produire d'effet optique gênant ou trompeur.

Aucune forme de publicité n'est autorisée sur la surface de la piste (à l'exception des zones de dégagement).

La peinture utilisée pour les publicités sur les zones de dégagement en asphalte doit être approuvée par la CCR/FIM (Art 029.6.6).

029.7.17 Installations pour le public

Les installations pour le public doivent satisfaire aux lois du pays et aux normes locales de construction, en particulier :

- *tribunes (surcharges, sorties)*
- *parcs voitures*
- *service médical*
- *services sanitaires*
- *service du feu*
- *restaurants*

Il faudrait prévoir des emplacements proche de la piste, ouverts aux spectateurs d'où ils puissent profiter pleinement et en direct de la course. Ces emplacements doivent être situés dans des endroits qui ne présentent pas de danger, par exemple, à l'intérieur de virages.

Installations pour personnes handicapées

Il est recommandé que, dans l'intérêt des spectateurs présentant un handicap, les installations suivantes (au minimum) soient prévues sur tous les circuits où se déroule une épreuve :

- *Une zone réservée aux spectateurs handicapés leur permettant de voir la course et pouvant accueillir des personnes en fauteuil roulant ainsi que leurs accompagnateurs;*
- *Des toilettes pour handicapés accessibles aux fauteuils roulants et situées près de la zone réservée aux spectateurs handicapés;*
- *Des places de parking réservées, sur béton ou sur asphalte, avec suffisamment d'espace pour permettre le déplacement des fauteuils roulants et situées à une distance raisonnable de la zone réservée aux spectateurs handicapés;*
- *Des installations médicales d'un accès facile et adapté qui, bien que non réservées à l'usage exclusif des personnes handicapées, soient conçues en tenant compte de leurs besoins;*
- *Des allées en dur permettant le déplacement des fauteuils roulants entre les installations ci-dessus mentionnées.*

029.7.18 Entretien du circuit

L'entretien correct du circuit est fondamental pour la sécurité et le maintien de la licence d'homologation.

Des contrôles réguliers sont nécessaires pour :

- *la propreté de la piste et les conditions du revêtement;*
- *tous les bords et accotements doivent être de niveau avec le bord de la piste et toutes les zones derrière les bordures doivent être remblayées et nivelées. L'herbe doit être coupée à ras et toute l'herbe séchée enlevée. Toute la végétation doit être enlevée, notamment dans les zones de dégagement, devant les rails et murs et dans les lits de gravier;*
- *le serrage des boulons des glissières;*
- *la réparation des protections endommagées;*
- *remise en état des bordures ou leur remplacement/enlèvement;*
- *inspection et nettoyage des écoulements d'eau;*
- *maintien en bon état des routes de service;*
- *peinture des lignes de délimitation de la piste et du couloir des stands;*
- *maintien de la visibilité en taillant les arbres et autre végétation;*
- *vérification des lignes de téléphone et TV;*
- *entretien des bâtiments faisant partie de l'infrastructure du circuit.*

Un véhicule d'intervention rapide doit être présent avec le matériel nécessaire pour réparer immédiatement les protections de la piste pendant une manifestation et lors d'un accident.

029.7.19 Podium

Le podium doit être bien visible et protégé lors de la remise des prix, de façon à permettre à un grand nombre de photographes de faire un bon travail, en installant une ligne de protection provisoire assez loin du podium.

029.8 POSTES DE COMMISSAIRES

029.8.1 Nombre et emplacement

Le nombre et l'emplacement des postes de Commissaires seront déterminés par l'inspecteur lors de l'homologation du circuit

Deux plans du circuit (un pour les commissaires de signalisation et l'autre pour les commissaires d'intervention) avec l'emplacement des postes et le nombre de commissaires par poste, seront annexés au rapport d'homologation.

029.8.2 Protection

Ces postes adjacents à la piste devront, dans leur plus simple conception, avoir une aire suffisante stabilisée, à l'abri des véhicules qui tournent sur la piste et protéger les officiels et l'équipement des intempéries.

Les signaleurs doivent rester derrière la première ligne de protection et les autres personnes du poste derrière une ligne supplémentaire.

029.8.3 Équipement des postes de Commissaires aux drapeaux

Chaque poste sera signalé par un panneau clairement visible de la piste. Il est recommandé que ce panneau soit de dimension 40 cm horizontal sur 30 cm vertical et porte des inscriptions noires sur fond jaune. Les inscriptions porteront le sigle « F » ainsi que le numéro du virage.

A chaque poste, l'équipement suivant doit être disponible :

1. Équipement général

- Connexion orale avec la salle de contrôle de course.

- 1 jeu de drapeaux officiels:
Tous les drapeaux doivent avoir les dimensions suivantes :
100 cm horizontal X 80 cm vertical.
Les références «Pantone» pour les couleurs indiquées entre parenthèses doivent être respectées :
 - 1 vert (348C)
 - 1 jaune à bandes rouges verticales (Jaune C, Rouge 186C)
 - 1 bleu (286C ou 298C)
 - 1 blanc
 - 1 jaune (C)
 - 1 rouge (186C)
 - 1 noir (Noir C)
 - 1 noir avec rond orange de 40 cm de diamètre (Noir C, Orange 151C)
 - 1 blanc avec une croix diagonale (Rouge 186C) dont la largeur du trait est de 4 cm minimum.
 - 1 panneau noir (70 cm horizontal X 50 cm vertical) permettant d'indiquer le numéro de course d'un coureur. 1 jeu de chiffres, de couleur blanche, dont l'épaisseur du trait est de 4 cm minimum et la hauteur 30 cm minimum.
2. Équipement supplémentaire pour les épreuves d'Endurance
- 1 drapeau rouge (Rouge 186C) avec une croix blanche diagonale dont la largeur du trait est de 4 cm minimum.
 - 1 panneau jaune, avec l'inscription «Push» en noir (Noir C, jaune C). Pour les épreuves se déroulant en partie la nuit, ce panneau doit être rétro-réfléchissant.
3. Équipement supplémentaire pour les épreuves d'Endurance se déroulant en partie la nuit
- des feux jaunes clignotants (029.6.5).
 - Un jeu de panneaux officiels rétro-réfléchissants.
Tous les panneaux doivent avoir les dimensions suivantes :
100 cm horizontal X 80 cm vertical.

Les références «Pantone» pour les couleurs indiquées entre parenthèses doivent être respectées :

- 1 vert (348C)
- 1 jaune à bandes rouges verticales (Jaune C, Rouge 186C)
- 1 blanc
- 1 rouge (186C)
- 1 blanc avec une croix rouge diagonale (Rouge 186C) dont l'épaisseur du trait est de 4 cm minimum.
- 1 rouge (Rouge 186C) avec une croix blanche diagonale dont la largeur du trait est de 4 cm minimum.

029.8.4 Présentation des Commissaires aux drapeaux

Chaque jour, lors du tour d'inspection avant la première séance d'essai ou tour de chauffe, les Commissaires aux drapeaux doivent se tenir à leur poste en agitant le drapeau jaune. L'officiel de Sécurité FIM (épreuves MotoGP ou Superbike) ou le Président du Jury (autres épreuves d'un Championnat du Monde ou Prix FIM) peut exiger la présentation d'équipements supplémentaires.

029.8.5 Position des Commissaires aux drapeaux

Tant que des motos sont sur la piste, les Commissaires aux drapeaux ne sont pas autorisés à quitter la position qui leur avait été attribuée.

029.8.6 Équipement des postes de Commissaires de piste

Chaque poste sera signalé par un panneau clairement visible de la piste. Il est recommandé que ce panneau soit de dimension 40 cm horizontal sur 30 cm vertical et porte des inscriptions noires sur fond jaune. Les inscriptions porteront le sigle « T » ainsi que le numéro du virage.

A chaque poste, l'équipement suivant doit être disponible :

- Connexion orale avec la salle de contrôle de course.
- 2 balais très durs et des pelles.
- récipients : 1 x 15 litres, 2 x 4 litres remplis de carbonate de calcium ou produit similaire destiné à absorber l'huile.
- service contre le feu :
 - 2 extincteurs type ABC de poudre polyvalente ou de 6 kg de préférence.

- 1 extincteur portatif de 1 litre de type «AFFF foam spray unit» est recommandé.
- sangles pour soulever les motocycles.
- Au minimum, 2 systèmes de protection accessoires de type C. (voir article 029.5.1).

029.8.7 Présentation des Commissaires de piste

Chaque jour, lors du tour d'inspection avant la première séance d'essai ou tour de chauffe, les Commissaires de piste doivent se présenter debout, au bord de la piste, en face de leur poste.

Le premier jour, les 2 systèmes de protection de type C doivent être disposés au bord de la piste à chaque poste. Après l'inspection, ils doivent être retirés derrière la première ligne de protection.

029.8.8 Uniformes des commissaires

Il est fortement recommandé que les uniformes des commissaires soient de couleur blanche ou orange (Ref. Pantone : 151C) et que les tenues de pluie soient transparentes.

029.9 EQUIPEMENTS DE SECOURS

029.9.1 Centre médical

Il peut être constitué d'une structure permanente ou temporaire disposant d'une surface suffisante pour traiter les blessés souffrant de blessures graves ou légères.

Un hôpital hors du circuit n'est pas une alternative à un centre médical lors d'une épreuve.

1 Le Centre Médical devrait disposer de :

- *un espace protégé duquel la presse et le public peuvent être exclus.*
- *une zone d'accès, de parking et de circulation aisée pour les véhicules de premiers secours, de préférence dégagée et couverte.*
- *une aire d'atterrissage pour hélicoptère.*
- *une ou deux salles suffisamment grandes pour permettre la réanimation d'au moins deux blessés graves en même temps (zone de réanimation).*
- *salle de rayon X.*
- *une salle suffisamment grande pour soigner en même temps plus d'un coureur blessé légèrement. Il est conseillé d'avoir des parois provisoires disponibles dans cette zone, soit des rideaux ou écrans.*
- *une réception et une salle d'attente.*
- *équipements pour le contrôle anti-dopage :*
 - Le centre de contrôle devrait comprendre une pièce et une salle d'attente.*
 - La salle de travail devrait comprendre une table, des chaises, un lavabo, les flacons pour les prélèvements, du matériel pour écrire, des sanitaires installés dans une pièce adjacente et des articles de toilette. En outre, un réfrigérateur pouvant être fermé à clé devrait être installé dans cette salle ou en tout autre lieu sûr pour stocker les échantillons.*
 - La salle d'attente devrait comprendre des chaises, des portemanteaux et des cintres, une quantité suffisante de boissons placées dans des récipients non ouverts et, si possible, quelques magazines.*
- *salle du Médecin.*
- *toilettes et douche avec accès pour les personnes handicapées.*
- *salle du personnel médical.*
- *communication avec le contrôle de course, le CMO, les ambulances, les postes au sol et les hôpitaux désignés.*
- *si le Centre Médical est alimenté par une source d'électricité usuelle, il doit également être connecté en permanence à son propre U.P.S. (Uninterruptible Power System Supply).*
- *eau courant, chauffage, air conditionné et des installations sanitaires appropriées au pays.*
- *un moniteur connecté au circuit fermé de Télévision (TVCF).*
- *équipements de bureau.*
- *salle des déchets.*
- *stock pour les équipements.*
- *barrières de sécurité.*
- *Téléphones.*
- *gardes de sécurité.*
- *parking pour les ambulances.*

2. Dimensions et exigences minimales des salles

- 1 salle de réanimation 5 m x 4 m
- ou
- 2 salles de réanimations 3 m x 4 m
- entrée séparée et lointaine de l'entrée général du public
- salle de soins / traitements mineurs 5 m x 4 m
- salle de rayons X 3 m x 4 m
- salle du contrôle anti-dopage 7 m x 4 m
- salle du personnel médical 6 m x 4 m
- largeur des corridors Cat. I
- (où les patients sont conduits sur des chariots) 2,5 m
- largeur de corridors Cat. II (autres) 1 m
- largeur des portes Cat. I (pour l'accès aux chariots) 2 m
- largeur des portes Cat. II (uniquement pour l'accès aux patients) 1,2 m

029.9.2 Installations pour les contrôles antidopage

Des installations pour des contrôles antidopage sont indispensables et doivent être mises à disposition par les organisateurs de la manifestation. Elles doivent comprendre :

- Une (1) pièce minimum avec :
 - une table et des chaises
 - un lavabo
 - des flacons pour prélèvements (normalement fournis par l'Agent de Contrôle Antidopage)
 - du matériel pour écrire
 - des sanitaires installés dans une pièce adjacente et des articles de toilette
 - un réfrigérateur pouvant être fermé à clé devrait être installé dans cette salle ou en tout autre lieu sûr adjacent.
- une salle d'attente avec :
 - chaises
 - porte-manteaux et cintres
 - quantité suffisante de boissons placées dans des récipients non-ouverts et, si possible, quelques magazines

L'accès au centre du contrôle de dopage est normalement limité aux personnes suivantes :

- Coureur et son accompagnateur désigné
- Agent de Contrôle Antidopage
- Chaperons
- Interprète
- Personne nommée par la FIM

029.9.3 Service de lutte contre les incendies

Un service ayant pour but de lutter contre les incendies doit être disponible dans le parc des coureurs (voir article 029.7.1), dans les stands (voir article 029.7.4) et autour de la piste (voir article 029.8.6).

029.10 NOMBRE DE MACHINES ADMISES

Le nombre maximal de machines admises sera indiqué par l'inspecteur du circuit.

029.11 PROCEDURE D'INSPECTION ET D'HOMOLOGATION

029.11.1 Inspection

Une inspection est une visite de délégué de la CCR effectuée dans le but:

- *soit d'établir le niveau de sécurité permanente d'un circuit et sa conformité avec les NCCR et faire d'éventuelles recommandations nécessaires en vue d'une homologation,*
- *soit de contrôler toutes les conditions de sécurité permanentes et provisoires ainsi que les services nécessaires pour un déroulement sans danger des épreuves.*
- *soit d'accorder une licence d'homologation*

Si nécessaire, les installations médicales seront inspectées par un membre du Collège Médical International.

029.11.2 Conditions obligatoires de l'inspection et de l'homologation

Les Championnats de la FIM doivent être organisés sur des circuits homologués. Le règlement de chaque Championnat prévoit expressément la nécessité de l'homologation du circuit.

L'inspection est obligatoire pour :

- a) les nouveaux circuits destinés à une Manifestation comptant pour un Championnat*
- b) les anciens circuits qui n'ont pas été utilisés l'année précédente pour une Manifestation comptant pour le même Championnat*

- c) *les anciens circuits déjà utilisés pour des Manifestations de Championnats, mais qui auront subi des transformations importantes dans leur parcours ou leurs installations de sécurité*
- d) *les circuits dont la licence d'homologation a été suspendue.*
- e) *les circuits pour lesquels l'homologation précédente arrive à son terme*
- f) *le circuit sur lequel s'est déroulée une manifestation de poids lourds (camions).*

029.11.3 Demande d'inspection

- *Toute inspection doit être demandé par la FMN.*
- *La CCR nomme l'inspecteur.*
- *L'inspection doit avoir lieu le plus tôt possible.*
- *Sur la base de l'importance des travaux à effectuer, l'inspecteur peut décider d'effectuer une ou plusieurs inspection(s) intermédiaire(s).*
- *L'homologation entre en vigueur immédiatement après l'inspection finale.*

029.11.4 Documents pour la demande d'inspection

Une demande d'inspection devrait être accompagnée d'un dossier complet du circuit et de ses dépendances. Il doit donner la possibilité aux inspecteurs désignés de faire une étude détaillée avant la visite.

Le dossier du circuit devrait comprendre les documents et informations suivants :

1. *Plan du circuit à une échelle minimale de 1:2000, y compris l'orientation, la salle de contrôle de la course, les constructions, les installations, les voies d'accès, les stands, le parc des coureurs et l'emplacement de la ligne de départ, des ambulances, du centre médical, de l'héliport, des véhicules de lutte contre le feu et des postes de commissaires.*
2. *Plan des stands, du centre médical et du parc des coureurs à une échelle minimale de 1:500.*
3. *Plan détaillé de tous les bâtiments à une échelle minimale de 1:200.*

4. *Profil de l'axe de la piste, à une échelle minimale de 1 :2000 (longueur) et de 1:200 (altitude).*
5. *Sections transversales de la piste et des zones latérales (au moins jusqu'à la deuxième ligne de protection), au niveau de la ligne de départ et au centre des virages les plus importants, à une échelle minimale de 1:200.*
6. *Renseignements supplémentaires :*
 - *systèmes pour communications intérieures et extérieures;*
 - *emplacement, distance et spécialisation des hôpitaux;*
 - *description des services médicaux. Equipement. Personnel;*
 - *description du service de lutte contre le feu. Equipement.*

029.11.5 Frais d'inspection

Les frais seront à la charge de la FMNR, sur la base du barème établi par la FIM pour ses officiels.

029.11.6 Procédure d'inspection

Lors de l'inspection, les opérateurs du circuit sont tenus de s'assurer que l'inspecteur ne rencontre aucune entrave dans l'exécution de sa tâche par des personnes dont la présence n'est pas essentielle à cet égard.

Aucun véhicule ne devra circuler sur le parcours durant l'inspection, sauf si cela est inévitable en raison de travaux qui sont en cours sur la piste et ses abords.

029.11.7 Rapport d'homologation

Lors de l'inspection finale, un rapport sera établi. Il détaillera les travaux à effectuer et les mesures de sécurité à prendre pour chaque épreuve FIM.

Le rapport d'homologation n'est valable que pour les Championnats du Monde et Prix FIM.

029.11.8 Objections au rapport d'homologation

Chaque fois qu'un rapport d'inspection officiel approuvé par l'inspecteur sera adressé officiellement par le Secrétariat Exécutif à la FMN du circuit concerné, cette FMN aura 3 semaines au maximum pour faire connaître ses commentaires sur ledit rapport. En l'absence de tout commentaire, le rapport sera considéré comme définitif.

*Si par contre, après cette période de 3 semaines, un désaccord persiste entre l'inspecteur et la FMN concernée sur quelque point que ce soit du rapport, le **Directeur** de la CCR examinera et réglera définitivement cette affaire.*

029.11.9 Modification au rapport d'homologation

Avant une épreuve FIM, toute demande de modifications au rapport d'homologation doit être approuvée par l'inspecteur des circuits FIM.

Pendant une épreuve FIM, toute demande de modifications au rapport d'homologation doit être approuvée par l'Officiel de Sécurité (MotoGP ou Superbike) ou le Président du Jury (autre Championnat du Monde ou Prix FIM) en consultation avec le Directeur de Course.

029.11.10 Licence d'homologation du circuit

Un circuit homologué recevra une licence d'homologation de circuit FIM. La période de validité d'homologation, fixé par l'inspecteur, sera indiqué dans le rapport d'inspection finale et sur la licence. Elle ne pourra en aucun cas dépasser 2 années civiles.

La délivrance d'une licence d'homologation est une condition préalable à l'organisation d'une épreuve.

La licence d'homologation n'est valable que pour les Championnats du Monde et Prix FIM.

Les opérateurs d'un circuit sont responsables du maintien des conditions de sécurité dans son enceinte.

029.11.11 Grades d'une licence de circuit

Ils sont les suivants :

Grade	Grand Prix	Superbike Supersport Superstock	Endurance	e-Power-	Sidecar
A	X	X	X	X	X
B		X	X	X	X
C			X	X	X
D				X	X
E					X

"*+N*" ajouté au grade signifie que ce circuit est également homologué pour des courses de nuit pour les machines non équipées d'éclairage.

Un petit "*t*" attaché au grade signifie que ce circuit est homologué pour des TESTS uniquement.

Le grade sera indiqué sur la licence de circuit.

029.11.12 Suspension de la licence d'homologation

L'inspecteur FIM des circuits pourra suspendre une licence d'homologation pour les cas suivants:

- Requête d'amélioration des mesures de sécurité permanentes.
- détérioration de la qualité du revêtement.
- déficience ou insuffisance des systèmes de protection accessoires utilisés.
- détérioration des infrastructures du circuit.
- maintenance insuffisante du circuit.

Annexe A / Appendix A

**COORDONNEES DES CONSTRUCTEURS &
DISTRIBUTEURS DES OUVRAGES DE PROTECTION ACCESSOIRES /
CO-ORDINATES OF MANUFACTURERS &
DISTRIBUTORS OF ADDITIONAL PROTECTIVE DEVICES:**

Airfence I, I S, IIS, Bike, Bike B & Bike Evo

AIRFENCE SAFETY SYSTEMS

Harim Industrial Corporation

Contact person: Andy Coffey

Direct Tel: +61 (0)417 500 852

Direct Fax: +61 (0)3 8660 2577

P.O. Box 7161 Geelong West Vic 3218 Australia

Web: www.airfence.com <<http://www.airfence.com/>>

Email: airfence@airfence.com

Alpina Air-Module, Air-Module AA, Defender, Super Defender, Super Defender 2 & Synthetic Bales

ALPINA SAFETY SYSTEMS GMBH

Lindenstrasse 4

A - 9552 STEINDORF

TEL: +43 4243 2480 0 FAX: +43 4243 2480 5 office@alpina.at

Bridgestone Module 1000 & Module 1300

BRIDGESTONE CORPORATION

1, Kashio-cho, Totsuka-Ku,

J - YOKOHAMA

TEL: +81 45 825 7641 FAX: +81 45 825 7643 hayas5-m@bridgestone.co.jp

Filling Italiano Protection System (ONDA 27/33-20/26)

FILLING ITALIANA

Via Mameli 51

I - 20058 VILLASANTA (MI)

TEL: +39 039 20 50 999 FAX: +39 039 20 50 977

PKS Modelle 1 & Modelle 5

PKS PROMOTER SERVICE

Via Michele Angileri 162

I - 91020 PETROSINO (TP)

TEL/FAX: +39-0923-986166 pkcs@ctomline.it

Recticel Safeguard Barrier 1, 2, 3, 4 & RR

RECTICEL PENDLE

Unit 6 Dale Mill, Hallam Road, Nelson

UK – LANCASHIRE BB9 8DQ

TEL: +44 1282 697 528 FAX: +44 1282 694.766

www.safeguardbarriers.co.uk. safeguardbarriers@recticel.com

SPM AirPADS & Energy Absorber Type A

SPM SpA

Via Provinciale, 26

I – 1030 BRISSAGO

TEL: +39 0332 575 191 FAX: ++39 0332 576 579

www.spmspa.it. info@spmspa.it

Tecpro Barriers

40, Avenue de Lascours

13400 Aubagne – France

TEL: +33 442 030 691 FAX: +33 442 032 884 rafael@tecpro.fr

Trackcare Barrier, Inflatable Barrier & Hi-Lite

TRACKCARE MARKETING AND MAINTENANCE :

2 Casaedona Rise

N.Ireland – BELFAST BT6 9RA

TEL: +44 1232 791 665 FAX: +44 1232 791 665 info@trackcare.com

Annexe A / Appendix A

Coordonnées des fabricants de peintures approuvées : Co-ordinates of manufacturers of approved paints:

LIMBURGER LACKFABRIK GmbH : LIMBOROUTE CIRCUITLINE WBP

LIMBURGER LACKFABRIK GmbH

(Heidi EHLERT)

Robert - Bosch - Straße 17

D - 65582 Diez

Tel.: +49 (0) 6432 / 918422

Fax.: +49 (0) 6432 / 918418

VERNICE AUTODROMO : SAMOLINE 8550.050

COLORIFICIO SAMMARINESE SA

(Matthew VAGNINI)

Via del Camerario 7

RSM-47891 Falciano

REPUBBLICA DI SAN MARINO

Tel. (+378) 05 499 05 515

Fax. (+378) 05 499 08 453

export@colsam.com



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME



SCAN THIS BARCODE
TO ACCESS
THE MOBILE SITE
& THE UPDATED
REGULATIONS.*



FIM-LIVE.COM | FIM-STORE.COM | FIM-TV.COM

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES

ccr@fim.ch

6510003

*To download i-nigma barcode reader browse with your mobile phone to www.i-nigma.mobi